Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 022-200073971-20260928-CS_2026_24-DE

PETR du PAYS du CENTRE OUEST BRETAGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Membres
23

Membres titulaires présents	Membres suppléants Présents votants
16	1

Date de convocation
21 septembre 2026

Acte rendu exécutoire transmis à la Préfecture le : 06/10/2026

Acte affiché le : 06/10/2026

Titulaires présent.e.s votant.e.s : Benoit BERNY, Marguerite BLEUZEN, Tugdual BRABAN, Myriam CHENAIS, Renée COURTEL, Julie CLOAREC, Dominique COGEN Rollande LE BORGNE, Jean-François DUMONTEIL, Jean-Charles LOHÉ, Michel MORVANT, Yvan RICHARD, Brendan RIOU, Jean-François SARREAU, Patrick URIEN, Sébastien WACRENIER

Titulaires votant.e.s excusé.e.s : Catherine BOUDIAF, Daniel COTTEN, Paul Cozic, Alexandra FRAISSE, Gaëtan Peyrebesse,

Suppléant.e.s présent.e.s votant.e.s : Christophe de Quelen,

L'An deux mille vingt-six, le 28 septembre s'est réuni le Comité Syndical du Pays du Centre Ouest Bretagne (PETR), sous la présidence de Jean-Charles Lohé

CS-2026-24	Validation de la création d'un poste de Volontaire Territorial Administratif (VTA) - d'un.e chargé.e de projet de 18 mois.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 3-3-2°,

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale notamment son article 2,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu l'article 111-1-1 du Code général de la fonction publique (CGCT) stipulant :

- Le VTA permet à des jeunes de 18 à 28 ans de s'engager dans une mission d'intérêt général au sein des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 022-200073971-20260928-CS_2026_24-DE

- Le contrat est un CDD de droit public d'une durée maximale de 24 mois (18 mois dans ce projet), renouvelable une fois.

Vu le décret n°2021-1022 du 5 août 2021 qui précise les modalités de recrutement, de rémunération et d'accompagnement des VTA :

- La rémunération est fixée à 55 % du traitement indiciaire brut de la catégorie B de la fonction publique territoriale (soit environ 1 000 € net/mois en 2026, sous réserve de réévaluation).
- Le VTA bénéficie d'une formation d'intégration et d'un tutorat par un agent territorial.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le PETR Pays COB, en sa qualité d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, a pour mission d'animer, de faciliter et/ou de coordonner des actions de développement territorial, notamment à travers les prospectives d'actions concernant :

- La mise en œuvre du Pacte Territorial des Solidarités,
- Le déploiement des filières bois,

Pour renforcer ses capacités opérationnelles, le comité syndical propose de créer un poste de Volontaire Territorial Administratif (VTA) sur une durée de 18 mois, conformément aux dispositions légales encadrant ce dispositif.

Le Volontaire Territorial Administratif (VTA) aura pour missions principales :

1. Animation du Pacte Territorial des Solidarités :
    - Identification des actions prioritaires avec les EPCI du territoire.
    - Coordination avec les services de l'État pour mobiliser les dispositifs adaptés.
    - Rédaction de notes et synthèses pour les élus.
2. Déploiement des filières bois :
    - Mobilisation des acteurs locaux (sylviculteurs, entreprises, collectivités) en lien avec Fibois Bretagne.
    - Organisation de réunions et visites de sites.
    - Élaboration d'un plan d'action territorial intégrant emploi-formation et adaptation climatique.
3. Appui aux dispositifs complémentaires :
    - Identification des acteurs et opportunités de coopération territoriale.
    - Animation des échanges entre élus pour le déploiement des dispositifs.

Les modalités pratiques du poste sont les suivantes

- Lieu d'affectation : Siège du PETR à Rostrenen (22110), avec déplacements sur le territoire.
- Temps de travail : 35h/semaine, télétravail partiel possible.
- Rémunération :
    - Indemnité de volontariat versée par l'État (environ 550 €/mois en 2026, non imposable).

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 022-200073971-20260928-CS_2026_24-DE

- Complément du PETR selon le régime indemnitaire des fonctionnaires de l'État (RIFSEEP) en vigueur au sein du PETR pays COB

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- Valide la création de poste d'un.e chargé.e de projet Volontaire Territorial Administratif (VTA) – pour une durée de 18 mois ;
- Autorise le Président, ou son représentant, à engager les démarches de recrutement liées à ce poste ;
- Autoriser le président à signer la convention avec l'Agence du Service Civique et à engager les dépenses associées.

Le Président du PETR du Pays du Centre Ouest Bretagne certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Le Président
Jean-Charles Lohé

